



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : **3 avril 2024**

Objet : Vœu France Insoumise Malakoff et citoyens, Union Populaire Malakoff contre le projet de fermeture du centre de distribution de la Poste de Malakoff

Nombre de membres composant le conseil :	39	N° DEL2024_44
En exercice:	39	Arrivée en Préfecture le :
Présents:	30	Publiée le :
Représentés (ayant donné mandat):	8	Exécutoire le :
Absent excusé (sans mandat):	1	

L'an deux mille vingt quatre, le trois avril à 19 heures00, les membres composant le Conseil Municipal de Malakoff, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Madame Jacqueline BELHOMME**, Maire.

Etaient Présents :

Mme Jacqueline Belhomme - Mme Sonia Figuères - M. Rodéric Aarsse -
Mme Corinne Parmentier - M. Dominique Cardot - Mme Vanessa Ghiati
- M. Antonio Oliveira - Mme Bénédicte Ibos - M. Saliou Ba -
Mme Jocelyne Boyaval - M. Jean-Michel Poullé -
Mme Dominique Trichet-Allaire - M. Michel Aouad -
Mme Virginie Aprikian - Mme Catherine Morice - Mme Carole Sourigues
- M. Michaël Goldberg - M. Pascal Brice - M. Loïc Courteille -
M. François Thomas - M. Grégory Gutierrez - Mme Julie Muret -
Mme Nadia Hammache - M. Nicolas Garcia - M. Martin Vernant -
M. Anthony Toueilles - M. Hugo Poupard - M. Gilles Bresset -
M. Olivier Rajzman - M. Stéphane Tauthui

Avaient donné mandat :

M. Farid Hemidi à Mme Sonia Figuères
Mme Fatiha Alaudat à Mme Jacqueline Belhomme
Mme Héra Bel Hadj Youssef à Mme Nadia Hammache
Mme Tracy Kitenge à M. Saliou Ba
M. Aurélien Denaes à M. Dominique Cardot
Mme Fatou Sylla à M. Hugo Poupard
M. Roger Pronesti à M. Gilles Bresset
Mme Emmanuelle Jannès à M. Olivier Rajzman

Etaient excusés :
Mme Charlotte Rault

Envoyé en préfecture le 24/04/2024
Reçu en préfecture le 26/04/2024
Publié le 
ID : 092-219200466-20240424-DEL2024_44-DE

Secrétaire de séance : Mme Muret en conformité avec l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Ville de Malakoff

CONSEIL MUNICIPAL Séance publique du 3 avril 2024

Registre des délibérations Délibération n° DEL2024_44

Objet : Vœu France Insoumise Malakoff et citoyens, Union Populaire Malakoff contre le projet de fermeture du centre de distribution de la Poste de Malakoff

Le projet de réorganisation-délocalisation du bureau de Poste de Malakoff Plate-forme Distribution

Courrier est prévu pour avril 2024. Ce centre dessert les communes de Malakoff et Vanves.

Il s'agit de supprimer dès la mise en place presque un quart des tournées de facteurs, d'introduire la possibilité de supprimer d'autres tournées au fil de l'eau sans passer par les instances représentatives du personnel. Et de fermer le site de Malakoff pour délocaliser les agents de Vanves à Châtillon et les agents de Malakoff à Montrouge.

Malakoff a subi la fermeture du bureau de Poste Barbusse qui a déjà dégradé le service rendu par la Poste. La fermeture du centre de distribution du courrier éloignera les factrices et facteurs de leurs usagers en allongeant la distance entre leur centre et leurs points de distribution : le facteur aura plus de chemin à faire, il passera plus tard, le service sera inévitablement moins bien rendu. Ce regroupement risque également d'entraîner des suppressions d'emplois et donc de renforcer la charge de travail des agents.

De plus, l'accueil des entreprises (Carré Pro) et la possibilité pour les particuliers d'avoir accès à un point de contact proche de chez eux pour traiter les éventuels problèmes de distribution seront remis en cause. Comment faire pour les publics les plus fragiles et les moins mobiles avec un trajet jusqu'au bureau de poste qui passera du simple au double ou même au triple ?

La délocalisation hors la ville des facteurs ne se fait que pour des motifs de spéculation financière : monnayer un bien qui appartient au public, pour faire du profit sur le dos des postiers et des usagers aux dépens de la qualité de service.

Considérant que le projet de regroupement des centres de distribution à Montrouge va entraîner la fermeture du centre de distribution à Malakoff,

Considérant que cette décision va entraîner la dégradation des conditions de travail des facteurs et des factrices de Malakoff ainsi que de ceux des autres centres menacés de fermeture,

Considérant que cette décision provoque de nombreuses incertitudes quant à l'avenir des emplois,

Considérant que ce regroupement va dégrader la qualité de service pour les usagers, les commerçants et les entreprises localisés à Malakoff, en les éloignant de ce service public essentiel,

Considérant que cette réorganisation aura pour conséquence de forcer les usagers à se déplacer à cause notamment du problème de distribution de leurs colis,

Considérant que ce changement va particulièrement pénaliser les personnes âgées et handicapées,

Considérant que la privatisation de La Poste, par la transformation de cet ancien établissement public en société anonyme contribue à inciter la société à privilégier la rentabilité à la qualité de service,

Considérant que l'ouverture de La Poste à la concurrence va faire perdre à La Poste à la fin de l'année

2025 son rôle de prestataire de service universel postal et renforcer ainsi l'exercice de ce service public actuel par des sociétés privées,

Considérant que le sous-investissement chronique de l'Etat dans La Poste pousse cette dernière à multiplier les fermetures des bureaux de postes, comme ça a été le cas à Barbusse en 2019 malgré une forte mobilisation citoyenne et des [élu.es](http://lu.es),

En conséquence, les élu.e.s du Conseil municipal émettent le vœu que :

- La Poste renonce à son projet de regroupement de plusieurs centres de distribution à Montrouge et donc à la fermeture du centre de distribution à Malakoff.

La Poste cesse de fermer des bureaux de poste.

Le processus d'ouverture à la concurrence soit stoppé par l'Union Européenne.

L'Etat rétablisse le statut d'établissement public de La Poste. Les financements de l'Etat soient augmentés pour permettre à La Poste d'exercer correctement ses missions de service public

Vote : la délibération est adoptée par 28 voix pour,

0 contre,

8 abstention(s)

M. Dominique Cardot - Mme Jocelyne Boyaval - Mme Virginie Aprikian - M. Gilles Bresset - M. Roger Pronesti - Mme Emmanuelle Jannès - M. Olivier Rajzman - M. Stéphane Tauthui

et 2 élu(s) ne prenant pas part au vote.

M. Pascal Brice, M. Loïc Courteille

Fait et délibéré à la date ci-dessus
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre

La Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de sa transmission en préfecture, de son affichage ou de sa notification.

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire de Malakoff dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage; l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage ou, si un recours administratif a été

préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administré, peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet

Envoyé en préfecture le 24/04/2024
Reçu en préfecture le 26/04/2024
Publié le www.telerecours.fr
ID : 092-219200466-20240424-DEL2024_44-DE

